



# Sécurité incendie dans les bâtiments élevés



**Assurance  
Immobilière Berne**

Assuré et rassuré.



## Si vous devez rester dans le bâtiments

En cas d'incendie, la même règle s'applique pour les bâtiments élevés que pour les villas individuelles: quitter le bâtiment et rester à l'extérieur!

Les bâtiments élevés sont soumis à des prescriptions particulières en ce qui concerne la sécurité incendie, car, dans ce cas, les sapeurs-pompiers ne peuvent pas évacuer les personnes ou lutter contre le feu depuis l'extérieur. Par ailleurs, quelques règles de conduite importantes permettent d'améliorer la sécurité personnelle.

Les immeubles comportant huit étages et plus ou mesurant plus de 22 mètres de haut sont considérés comme des bâtiments élevés.

## Préparez-vous

- Repérez les voies d'évacuation et les issues de secours ainsi que l'emplacement des moyens d'extinction et des dispositifs pour donner l'alarme.
- Mémorisez le nombre de portes qui conduisent depuis votre logement jusqu'à l'issue de secours la plus proche afin de la trouver même dans le noir.
- Assurez-vous que vos enfants aussi soient mis au courant.
- Les portes coupe-feu empêchent ou ralentissent la propagation des flammes et de la fumée. Ne les bloquez jamais avec un coin ou d'autres objets.
- Si une voie d'évacuation passe par votre balcon, assurez-vous qu'il soit toujours dégagé.
- Ne stockez pas de matériaux inflammables dans les cages d'escaliers et les corridors. Les armoires à chaussures ou à manteaux n'y ont pas non plus leur place.
- Informez-vous pour savoir qui est responsable des systèmes de sécurité (portes coupe-feu, systèmes de détection d'incendie, etc.) et de leur entretien dans votre immeuble. Si vous constatez des défauts, annoncez-les immédiatement. S'il n'est pas remédié au problème, avertissez la gérance de l'immeuble, l'instance d'inspection des constructions compétente, l'inspecteur du feu ou les sapeurs-pompiers.



# S'il y a le feu

**Alarmez toujours les sapeurs-pompiers au numéro de téléphone 118.**

## **Que faire?**

- Si vous découvrez un feu ou de la fumée, actionnez le bouton du dispositif d'alarme. Ensuite, appelez toujours aussi les sapeurs-pompiers par téléphone.
- Alertez les autres occupants du bâtiment et, le cas échéant, évacuez les personnes menacées en dehors de la zone à risque. Ne vous exposez pas vous-même et demeurez également en dehors de cette zone.
- Si le foyer est encore petit, tentez d'éteindre le feu à l'aide d'une couverture extinctrice, d'un extincteur portatif ou de la lance du poste incendie. Assurez-vous de ne pas vous faire encercler par le feu et la fumée et que vous disposez toujours d'une possibilité de retraite.
- Quittez le bâtiment ou la zone à risque si le feu ne peut pas être éteint.

## **Appel urgent 118**

Qui appelle? (nom de l'appelant)

Qu'est-ce qui brûle? (habitation, atelier, etc.)

Où cela brûle-t-il? (lieu, rue, numéro)

Des personnes sont-elles menacées?

## Pendant la fuite

- Quittez rapidement la zone à risque et fermez toutes les portes derrière vous afin de ralentir la progression des flammes et de la fumée.
- Si vous tombez sur du feu ou de la fumée, rebroussez chemin et utilisez une autre voie d'évacuation.
- Si vous devez traverser un endroit enfumé, rampez en demeurant le plus près possible du sol. Jusqu'à une hauteur de 60 cm, l'air est relativement propre et la visibilité meilleure, la fumée et la chaleur tendant à s'accumuler au plafond.
- Avant d'ouvrir une porte, touchez précautionneusement la poignée. Si elle est chaude ou que vous percevez de la chaleur à travers la porte, ne l'ouvrez pas. Si vous ne sentez rien d'anormal, ouvrez-la avec prudence, mais si de la fumée ou de la chaleur s'engouffrent, refermez-la immédiatement.
- N'utilisez jamais l'ascenseur en cas d'incendie. Il pourrait tomber en panne ou s'arrêter à l'étage où sévit le feu.
- Si vous vous trouvez à l'extérieur, signalez la présence de personnes prisonnières du bâtiment aux sapeurs-pompiers. N'y retournez en aucun cas avant que les sapeurs-pompiers ou la police en aient explicitement donné l'autorisation.



N'empruntez jamais l'ascenseur en cas d'incendie. Il pourrait tomber en panne.



## Si vous devez rester dans le bâtiment

- Si vous ne pouvez pas quitter l'immeuble (ou si vous avez reçu des instructions vous demandant d'y rester), rendez-vous dans une pièce avec fenêtre et dotée du téléphone. Fermez toutes les portes qui se trouvent entre le feu et vous-même.
- Appelez les sapeurs-pompiers au numéro 118 et indiquez-leur précisément où vous vous trouvez dans le bâtiment. Faites-le même si les sapeurs-pompiers sont déjà sur place.
- Bouchez les interstices autour de la porte avec du ruban adhésif, des torchons mouillés ou tout autre matériau à portée de main. Procédez de même pour les ventilateurs ou les grilles d'aération.

- Attendez près de la fenêtre et attirez l'attention en faisant des signes ou au moyen d'une lampe.
- Ouvrez la fenêtre pour laisser entrer de l'air frais. Fermez-la immédiatement si de la fumée pénètre depuis l'extérieur. Ne cassez pas les vitres.
- Patientez et tâchez de rester calme.

Tâchez de garder votre calme.  
Dans des bâtiments élevés, les opérations de sauvetage prennent beaucoup de temps.



# Pour en savoir plus

**Vous trouverez une description détaillée de nos produits de sécurité incendie à l'adresse [www.aib.ch](http://www.aib.ch) ou dans cette brochure:**



Produits de sécurité  
incendie

**Avez-vous besoin de conseils ou d'informations?**

**Centre-clientèle de l'AIB, 0800 666 999**

En cas d'urgence, également en dehors des heures de bureau.  
(en service 24 h/24)

Au feu, que faire?

1. Alarmer 118
2. Sauver
3. Eteindre

Assurance immobilière Berne  
Papiermühlestrasse 130  
3063 Ittigen  
Téléphone 031 925 11 11  
Téléfax 031 925 12 22  
info@gvb.ch

**[www.aib.ch](http://www.aib.ch)**